

« Indigènes de l'Univers » Des anarchistes et le territoire

Philippe Pelletier

La question du pouvoir, au cœur de la problématique anarchiste et sociale, passe inévitablement par celle de l'espace. L'analyse de leur relation est donc fondamentale. Revenir sur la façon dont les penseurs anarchistes connus d'il y a un siècle ou plus, s'interrogeaient sur la notion de territoire permet de voir si les choses ont changé et si leurs arguments sont encore pertinents.

Le territoire, sa notion et sa constitution

Le mot « territoire » est d'invention récente : « Rare jusqu'au xvii^e siècle, répandu au xviii^e siècle », nous dit le *Littré*. Le territoire n'a rien de spontané. Son caractère est relatif et contingent. Il est découvert par l'État absolutiste et développé par l'État-nation moderne. C'est « l'un des premiers appareils d'État que l'administration a su engendrer et reproduire, avant que la Révolution bourgeoise n'en tire le maximum de profit »¹.

Les rapports contractuels et personnalisés du Moyen Âge ont jusque-là occulté le lien de chacun au territoire. Dans l'État féodal européen, le seigneur ne dépend théoriquement de la couronne ou de la papauté que par un lien mystique, pratiquement par des rapports de force qui furent en sa faveur pendant longtemps. Ainsi, Machiavel insiste plus sur les techniques de domination que sur leur spatialisation et le moyen de les fortifier par le biais du contrôle territorial. Certes, dans les sept premiers chapitres du *Prince* [1513] qui traitent minutieusement de la conquête des principautés, on voit apparaître la nécessité d'une infrastructure territoriale, mais celle-ci n'est saisie « qu'à partir du

1. Allès, Paul (1980) : *L'invention du territoire*. Presses Universitaires de Grenoble, 194 p.

pouvoir du prince; elle n'est pas considérée en tant que telle. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le problème du territoire ne se posera pas dans sa spécificité, car il n'est considéré que comme le domaine du roi»².

Sous l'Ancien Régime, *territorium* correspond à un *ager*, c'est-à-dire la portion exactement mesurée d'un domaine rural. Le territoire émerge peu à peu à travers la domanialité et la royauté. «Le domaine de la Couronne a ainsi contribué à l'institutionnalisation du pouvoir royal qui a fait du roi un représentant. Ses biens ne furent plus les siens mais ceux de la Couronne mandante.»³

L'Église joue un rôle important dans ce processus. En premier lieu, c'est la seule institution à maintenir, à partir de l'Antiquité tardive, un sens des limites. Si la chrétienté est, à petite échelle, l'ensemble englobant de référence, l'ensemble spatial de la géopolitique chrétienne est le diocèse, qui a toujours été clairement délimité. Ce niveau spatial d'organisation est conforme à la doctrine de la prééminence des communautés enracinées, puisque, dans la pensée catholique, le rapport à Dieu passe par une assemblée (*ecclesia*) qui a une base territoriale (le diocèse).

La Réforme joue ensuite un rôle-clef dans la constitution et la représentation des États-nations modernes. Elle est vécue comme un mouvement de protestation nationale contre les interventions de la papauté, et c'est elle qui développe le principe du *cujus regio, ejus religio* («tel roi, telle religion»), sur lequel

2. Guiomar, Jean-Yves (1990) : *La Nation entre l'histoire et la raison*. Paris, La Découverte, 206 p.

3. Lavalleye, Christian (1992) : « De la fonction du territoire et de la domanialité dans la genèse de l'État en France sous l'ancien régime ». *Droits, revue française de théorie juridique*, n° 15.

4. Foucher, Michel (1988) : *Fronts et frontières – Un tour du monde géopolitique*. Paris, Fayard, 480 p.

se réorganisent les États allemands, sinon l'Europe entière avec le fameux Traité de Westphalie (1648). Ce n'est pas un hasard si Luther impose le mot *Grenze* (frontière) dans la langue allemande.

La volonté étatique de juridiction est inséparable des nécessités du développement capitaliste animé par la bourgeoisie : rationalisation des techniques, des mesures et des productions d'un côté, libéralisation de la main-d'œuvre via l'affranchissement des serfs et prolétarisation de l'autre. L'État féodal pouvait à la limite supporter des formes hétérogènes de domination socio-spatiale, l'État bourgeois ne le peut plus. Il a besoin d'un nouveau cadre socio-spatial.

Ce moment culmine en Europe avec la Révolution française puis l'empire napoléonien. S'impose alors « une conception globale de la frontière, comme ligne de coïncidence entre les contours d'ensembles spatiaux fondamentaux mais différents, l'État et la Nation »⁴. Les frontières modernes confondent les anciennes limites autrefois distinctes. La création des impôts indirects au XIII^e siècle à Gênes, en Angleterre et en Ile-de-France avait esquissé le principe de l'homogénéisation territoriale qu'accentuera le développement de l'impôt moderne en Europe à la fin du XV^e siècle. À l'époque de l'État colbertien, un précurseur de l'État jacobin moderne comme Vauban était déjà partisan de la coïncidence spatiale entre frontière militaire et frontière douanière.

À partir du XIX^e siècle, la défense de la nation devient celle de l'État, et vice-versa. La conscription militaire répond à la consultation électorale. Les juristes réussissent à confondre territoire et espace, et à naturaliser par ce procédé l'État bourgeois. Le principe de la souveraineté populaire qui culmine dans

l'affirmation du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », autre héritage de la Révolution française et repris par le wilsonisme, est pourtant loin de déterminer la forme géographique de l'État-nation. Moins de deux pour cent de la longueur des frontières tracées en Europe au XX^e siècle sont le fruit d'un plébiscite. C'est-à-dire que l'essentiel fut dessiné par des petits comités à l'issue de négociations diplomatiques ou d'affrontements militaires. Car la frontière, l'État, c'est la guerre contre le voisin. La nation c'est la distinction identitaire vis-à-vis de ce voisin, c'est la guerre contre l'autre.

La théorie des « frontières naturelles » et sa critique anarchiste

Mais, pour la bourgeoisie et les étatistes, il faut une base rationnelle – au moins en apparence – pour délimiter le territoire et en tracer concrètement les frontières. De la même façon qu'ils définissent leur philosophie et leur pouvoir sur la théorie des droits naturels et qu'ils fondent leur credo du progrès sur la science dans son rapport avec l'objectivation de la nature, ils utilisent précisément cette nature à cette fin.

De là naît la fameuse, fumeuse et néfaste, théorie des « frontières naturelles ». Néfaste car si la nature et la science – en réalité les scientifiques et les politiques – considèrent que là doit passer la frontière parce que c'est là que la nature l'a tracé, il n'est pas difficile d'imaginer toutes les manipulations idéologiques destinées à embrigader les masses, c'est-à-dire les soldats, pour mener une guerre considérée comme « juste ». C'est d'ailleurs ce qui s'est passé au cours des deux siècles précédents.

La théorie des « frontières naturelles » est, à tort, attribuée à Richelieu dans son

Testament latin (1642/1688), texte apocryphe dû au jésuite Labbé. Richelieu développe plutôt une politique d'acquisition de « portes » et d'« entrées » vers l'Allemagne pour rompre l'encerclement de la Maison d'Autriche. En fait, les jésuites se font les propagandistes d'une théorie des frontières naturelles qui renvoie non pas tant à des limites physiographiques pour elles-mêmes qu'aux anciennes limites de la Gaule dans un but de géopolitique irrédentiste.

En revanche, les plénipotentiaires impériaux à Münster en 1648, lors des négociations précédant la signature de la paix de Westphalie, considèrent le Rhin comme la frontière entre la France et l'Empire, une façon pour eux de limiter, au sens propre du terme, les revendications françaises⁵. En 1746 encore, c'est Frédéric II de Prusse qui déclare : « Il est que prendre en main une carte géographique pour se convaincre que les bornes naturelles de cette monarchie semblent s'étendre jusqu'au Rhin, dont le cours paraît formé exprès pour séparer la France de l'Allemagne. »⁶ Ainsi, la vieille théorie du Rhin fleuve-frontière, d'abord césarienne, fut allemande, avant d'être réutilisée par les Français, la Convention puis Napoléon Ier.

L'abbé Grégoire déclare ainsi en 1792 : « La France est un tout qui se suffit à elle-même, puisque partout la Nature lui a donné des barrières qui la dispensent de s'agrandir, en sorte que nos intérêts sont d'accord avec nos principes »⁷. Le député Pisou du Galand réaffirme à propos du tracé des départements : « La nature, autant que les hommes, a fait le plus

5. Fierro-Domenech, Alfred (1986) : *Le pré carré – Géographie historique de la France*. Paris, Laffont-Hachette/Pluriel, 326 p., p. 24.

6. Cité par Ancel, Jacques (1938) : *Géographie des frontières*.

7. Foucher, op. cit., p. 69.

souvent les limites des provinces comme celles des empires... Comment désunir, pour unir ailleurs, des choses dont la nature elle-même a déterminé le rapprochement?»

Les nouveaux dirigeants révolutionnaires baignent ainsi dans la contradiction. D'un côté, ils proclament que «la liberté n'a pas de frontière» ou encore que les frontières de la république française doivent être établies conformément au vœu des populations. De l'autre, Danton, par exemple, déclare que «les limites de la France sont marquées par la Nature. Nous les atteindrons toutes, des quatre coins de l'horizon : à l'Océan, au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées. Là sont les bornes de la France; nulle puissance humaine ne pourra nous empêcher de les atteindre; aucun pouvoir ne pourra nous engager à les franchir»⁸. On voit déjà dans ces positions toutes les impasses qu'entraîne la coexistence du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de l'appareil d'État-nation moderne.

À plusieurs reprises, Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) s'en prend à la théorie des «frontières naturelles»⁹. La retournant contre ses promoteurs, il montre par exemple qu'un cours d'eau constitue non pas une barrière mais un lien pour tous ceux qui habitent son bassin. Pour l'Italie, il évoque régulièrement combien l'histoire a marqué différemment chaque région et chaque ville du pays. Il souligne que l'unité linguistique des grands États est une donnée artificielle et tardive, et qu'elle est

8. Foucher, *op. cit.*, p. 95.

9. Notamment dans (titres abrégés) : *La Guerre et la Paix* (1861). *Si les traités de 1815 ont cessé d'exister* (1863). *Du Principe fédératif* (1863). *La Fédération et l'unité en Italie* (1862). *Nouvelles observations sur l'unité italienne* (1864).

loin d'être systématique. Il cite ainsi la Confédération helvétique ou la Belgique.

Pour Proudhon, «les limites des États sont une création de la politique, non une prévision de la nature; elles sont... ce qu'elles peuvent. Dans tous les cas, [...] la délimitation entre deux États implique, de part et d'autre, le consentement des populations limitrophes, à moins qu'un intérêt supérieur à celui des deux États eux-mêmes n'en décide autrement» (*Nouvelles observations sur l'unité italienne*, 1864).

Élisée Reclus (1830-1905) enfonce le clou contre la théorie des «frontières naturelles». Il le fait en mettant au service de son raisonnement toute sa connaissance de la géographie, qui permet de confronter l'idéologie à la réalité du terrain et des sociétés. Son raisonnement est si précis, si perspicace et si actuel encore qu'il mérite d'être cité un peu longuement :

«Les patries telles que chaque homme d'État a pour «devoir» de les exalter au-dessus des autres nations, ne donnent lieu qu'à des raisonnements faux et à des complications funestes. Et tout d'abord, ce que les diplomates rabâchent à propos de «frontières naturelles», qui sépareraient les États en vertu d'une sorte de prédestination géographique, est dépourvu de raison. Il n'y a point de frontières naturelles, dans le sens que leur donnent les patriotes. [...]

Sans doute, il y a des degrés dans l'absurde, et telle frontière, comme cette ligne brisée que des plénipotentiaires ont tracée, après discussions, protocoles et rectifications, entre la France et la Belgique, sur une longueur de près de 300 km à vol d'oiseau, est une fantaisie risible pour le contrebandier, quoique fort gênante pour le voyageur paisible; mais les lignes de partage politique menées sur les sommets alpins et sur les crêtes des Pyrénées ne sont pas moins arbitraires et

ne respectent pas davantage les affinités naturelles. Sans doute la limite franco-belge sépare la Flandre de la Flandre, le Hainaut du Hainaut et l'Ardenne de l'Ardenne; mais la ligne de démarcation marquée de pierre en pierre sur les grandes Alpes ne coupe-t-elle pas en deux des territoires dont les habitants parlent la même langue et pratiquent les mêmes mœurs, faisaient partie jadis de la même confédération? N'a-t-elle pas violemment rejeté, d'un côté vers l'Italie, de l'autre vers la France, les «escarts» du Briançonnais, unis autrefois en République? Et dans les Pyrénées, la frontière ne désunit-elle pas Basques et Basques, Aragonais et Aragonais, Catalans et Catalans? De part et d'autre, c'est bien malgré eux que bergers et bûcherons respectent cette ligne fictive qui leur vaut, de la part des États souverains, menaces, amendes et prison. [...]

Que l'on prenne pour exemple de séparation politique une frontière dite naturelle, comme celle des Alpes entre la France et l'Italie, et l'on reconnaîtra que l'escarpement des pentes, la hauteur des cols, l'abondance des neiges, la fatigue des escalades sont bien peu de choses en fait de limites, en comparaison des cordons de douanes et de postes militaires. Autrefois les montagnards communiquaient librement de versant à versant pendant une grande moitié de l'année; n'ayant aucune raison de se haïr, ils s'entraidaient de montagne à montagne et, suivant les saisons, menaient leurs troupeaux sur les alpages les plus favorisés. [...] Maintenant «l'ordre règne» sur ces hauteurs et des autorités jalouses veillent à ce que les voisins ne se visitent point mutuellement sans papiers ou sans interrogatoires. On ne trace plus de sentier dans les Alpes sans en référer à Rome et à Paris» (*L'Homme et la Terre*, 1905, tome Quatre, livre IV, chap. I «Peuplement de la terre»).

Et Reclus de citer l'exemple des tunnels ferroviaires, de regretter l'absence d'une ligne de chemin de fer reliant directement Marseille et Milan via le col des Échelles de Planpinet.

Le raisonnement d'Élisée Reclus est d'autant plus remarquable qu'à la même époque la théorie des «frontières naturelles», dont on a vu qu'elle était éminemment politique, prend pied au sein de la communauté scientifique des géographes, et au-delà, chez les autres savants, dans les écoles et dans l'opinion publique. Cette diffusion est favorisée par un géographe contemporain de Reclus, l'allemand Friedrich Ratzel (1844-1904).

Pour celui-ci, les barrières naturelles déterminent les frontières naturelles. Même dans une Europe déserte, les Alpes continueraient à séparer le sud du centre; le tracé d'une frontière sur les crêtes alpines ne signifie donc rien d'autre que l'utilisation politique d'une différenciation naturelle. [...] Dans certains endroits, la nature elle-même a tracé des sortes de lignes qui peuvent être considérées d'emblée comme des frontières. C'est le cas des fleuves, des lignes de crête, des versants montagneux, de la lisière des forêts. La coutume internationale les utilise lorsqu'il n'y a pas eu de traité préalable. Pourtant la plupart des frontières naturelles doivent être confirmées politiquement» (*Politische Geographie*, 1897, chap. XVII «Les frontières naturelles», p. 151).

On voit la différence d'approche avec Reclus! Mais c'est la pensée de Ratzel qui va peser davantage. Ce partisan du colonialisme allemand fréquente les milieux académiques et politiques. Il est connu et influent, même chez les géographes en France malgré son pangermanisme. Il peut être considéré comme le précurseur d'une technologie spatiale du pouvoir d'État et de la fameuse école germanique de *Geopolitik* qui finira dans les bras nazis.

À partir de Ratzel, tout le courant de la géopolitique, et pas seulement en Allemagne, considère ainsi l'État comme un organisme vivant déterminé, une émanation du sol qui se développe chez les peuples sains et avancés conscients de leur « espace vital ».

La critique anarchiste du « principe des nationalités »

La question des frontières et du territoire débouche naturellement sur celle de la nation et de la nationalité. Cohérents avec eux-mêmes, les anarchistes qui s'opposent à la théorie des « frontières naturelles » critiquent aussi le nationalisme qui en découle, ou qui s'articule sur elle. Ils remettent en cause le présupposé naturaliste qui en est à la base.

Proudhon, qui qualifie la théorie des « frontières naturelles » de « principe louche », lui ajoute un autre principe, celui des nationalités « au fond indéterminable » (*Du Principe fédératif*, 1863). Selon lui, il n'y a pas d'appartenance naturelle à une nationalité donnée, idée qui s'avère abstraite, produite par la politique plus que par la nature. Il récuse donc le principe de la conception naturelle de la nationalité, telle qu'elle sera formalisée en Allemagne, singulièrement.

Pour autant, il n'adhère pas au principe de la nationalité élective développée en France par exemple. Il faudrait, pour être cohérent avec celui-ci, consulter toutes les populations d'une région pour savoir à quel État elles voudraient se rattacher. Cette solution n'est pas pour lui déplaire et, effectivement, à plusieurs reprises, il souligne

10. Goriely, Georges (1967) : « Proudhon et les nationalités ». *L'actualité de Proudhon*, colloque de novembre 1965. Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 262 p., p. 151-168.

11. Cité sans références par Goriely, *op. cit.*, p. 157.

que le territoire d'un État doit dépendre du consentement des habitants, indépendamment de toute configuration géographique ou ethnographique. « Mais, en creusant le problème, il sent les graves abus qui peuvent être faits de ce principe de libre disposition », comme le souligne Georges Goriely¹⁰.

En effet, contrairement à Rousseau qui postule un contrat social à finalité unitaire et le plus possible rationnel, Proudhon estime que la volonté et par conséquent la liberté ne relèvent pas d'une pleine rationalité, qu'elles sont toujours plurielles, donc potentiellement antagoniques. Toujours préalablement en situation, elles sont en tension avec celles d'autrui, mais aussi de soi-même. Elles doivent composer à tous les niveaux d'appartenance et de besoins.

À partir de là, et contrairement à Montesquieu ou à Tocqueville, le pouvoir doit être distribué au maximum et sans être dominé par le suffrage universel, non pas parce que celui-ci accorderait un poids égal à tout citoyen, mais parce qu'il prétendrait donner un fondement unique à une volonté unique. Voilà pourquoi une région ne peut une fois pour toutes, au hasard d'une passion, engager sa destinée étatique. Alors que tous les démocrates, même les plus hostiles au régime de Napoléon III, saluent le plébiscite par lequel la Savoie est rattachée à la France (1860), Proudhon prononce à ce sujet des propos très durs, le qualifiant de « signe d'ignorance » et ajoutant : « Qui dit nation unitaire, dit nation vendue à un gouvernement, *urbem venalem*. On ne cherche pas de principe dans la pourriture. »¹¹

Fonder une politique sur l'appartenance à une nation relève donc du « somnambulisme » selon Proudhon. Sa conception du territoire n'est donc pas fixiste, ni naturelle, ni ethnique, pas même sociologique. Elle est pleinement

Montréal, 2008. Photo PS.



politique en ce sens où le politique proudhonien est une combinaison, fédéraliste et confédéraliste, de la gestion directe de l'économie et de l'administration. Par conséquent, elle est mobile, changeante, au gré des besoins et des circonstances. En conséquence de quoi, le territoire de l'individu est partout : « Il n'y a plus de nationalité, plus de patrie dans le sens politique du mot, il n'y a que des lieux de naissance. L'homme de quelque race et quelque couleur qu'il soit, est réellement indigène de l'univers. Le droit de cité lui est acquis partout » (*La Guerre et la paix*, 1861).

Michel Bakounine (1814-1876) n'écrit que très peu sur la question des frontières, et pas un mot sur la théorie des « frontières naturelles ». C'est quand il évoque le patriotisme qu'il se rapproche le plus de la question.

Au point de vue de la conscience moderne, de l'humanité et de la justice, telles que, grâce aux développements passés de l'histoire, nous sommes enfin parvenus à les comprendre, le patriotisme est une mauvaise, étroite et funeste habitude, puisqu'elle est la négation de l'égalité et de la solidarité humaines. La question sociale, posée pratiquement aujourd'hui par le monde ouvrier de l'Europe et de l'Amérique, et dont la solution n'est possible que par l'abolition des frontières des États, tend nécessairement à détruire cette habitude traditionnelle dans la conscience des travailleurs de tous les pays » (*Lettres sur le patriotisme, ou Aux compagnons de l'Association internationale du Locle et de la Chaux-de-Fonds*, 1869)¹².

Comme Bakounine l'explique dans un texte ultérieur, certes « les masses populaires de tous les pays aiment

12. *Théorie générale de la révolution*, textes assemblés et annotés par Étienne Lesourd, d'après G. P. Maximov, Les Nuits rouges, (2001) 386 p., p. 301.

profondément leur patrie; mais c'est un amour naturel, réel; le patriotisme du peuple, n'est pas une idée, mais un fait; et le patriotisme politique, l'amour de l'État, n'est pas l'expression juste de ce fait, mais une expression dénaturée, au moyen d'une abstraction mensongère, et toujours au profit d'une minorité exploitante» (*Circulaire à mes amis d'Italie*, 1871)¹³. Autrement dit, l'État étant «une abstraction, une fiction métaphysique [...] de la patrie», sa suppression redonne son caractère «naturel» au patriotisme, et annihile les antagonismes entre les différents patriotismes (*ib.*). «Car qui dit État, dit plusieurs États et qui dit plusieurs États, dit la guerre.» (*Aux compagnons de la Fédération des sections internationales du Jura*, 1872)¹⁴

Si durant sa vie, Bakounine s'est toujours intéressé, en s'y investissant, au sort des minorités nationales ou de certaines nationalités, comme les Polonais, les Hongrois ou les Slaves, il conteste d'abord leur domination par un empire autocratique et despotique. Puis il constate, peu à peu, que leur émancipation, leur liberté politique autrement dit, ne leur apporte pas grand-chose si elle n'est pas accompagnée de l'émancipation sociale, l'égalité économique autrement dit.

Forgé au moment de son entrée dans l'A.I.T., son raisonnement se base aussi des situations contemporaines: les États-Unis d'Amérique, où il constate la subjugation des peuples indiens par une démocratie expansionniste, l'unité allemande et, surtout, l'unité italienne. À propos de celle-ci, il dénonce, dans sa

13. Bakounine *Œuvres complètes*, Paris, Champ libre, vol. 2, p. 271-309, p. 296.

14. *Idem*, vol. 3, p. 103. Conclusion d'une variante du manuscrit.

15. Berthier, René (1991) : *Bakounine politique, révolution et contre-révolution en Europe centrale*. Paris, Éd. du Monde libertaire, 242 p.

célèbre polémique avec Mazzini et les mazziniens, le fait que l'unité politique profite essentiellement à la bourgeoisie et à l'Église, et peu au prolétariat. Il prolonge ainsi les positions tranchées de Proudhon qui écrivait:

Un État de vingt-six millions d'âmes, comme serait l'Italie, est un État dans lequel toutes les libertés provinciales et municipales sont confisquées au profit d'une puissance supérieure, qui est le gouvernement. Là toute localité doit se taire, l'esprit de clocher faire silence... La fusion en un mot, c'est-à-dire l'anéantissement des nationalités particulières, où vivent et se distinguent les citoyens, en une nationalité abstraite où l'on ne respire ni ne se connaît plus: voilà l'unité... (*La Fédération et l'unité en Italie*, 1862)

Bakounine raisonne peu d'un point de vue spatial et géographique, beaucoup d'un point de vue temporel, historique, politique ou sociologique. Cette approche s'explique probablement – c'est une hypothèse à creuser – par son imprégnation des idées de Hegel sinon de Marx qui sont fondamentalement historiques, à part chez Marx la question du mode de production asiatique – et encore – ou à part les relations villes-campagnes qui sont plutôt considérées de façon aspatialisées. Ou, tout simplement, par son imprégnation des idées de Proudhon. Bakounine examine les relations de pouvoir et les stratégies politiques entre les États tout autant qu'entre les classes sociales. C'est ce que montrent bien ses écrits sur les différents conflits de l'époque, la guerre de Crimée, par exemple, le partage de la Pologne, les déchirements de l'empire austro-hongrois, etc., ainsi que l'a relevé René Berthier¹⁵.

L'approche de Bakounine relève donc du domaine des relations internationales – même si la politologie universitaire et l'historiographie l'ont totalement négli-

gé. De fait, beaucoup de peuples, de gouvernements, de soldats ou de militants chez Bakounine, très peu de champs de blé, de mines de charbon, de ports ou de voies ferrées. Du coup, sa vision du territoire est en quelque sorte déterminée par la politique (et non le politique). et la résolution des conflits territoriaux ou de l'aménagement du territoire est reléguée après l'avènement de la révolution, la destruction de l'État et la reconstruction fédérative.

Le principe fédératif

Pierre Kropotkine (1842-1921) est passionné par les théories de Darwin. Il en propose une interprétation mettant l'accent sur l'entraide que n'aurait pas désavouée Darwin lui-même selon l'un des disciples et ami de celui-ci, George Romanes (1848-1894). Il est ainsi amené à considérer la compétition entre les espèces animales et sa possible analogie avec la compétition entre les êtres humains. Mais il n'aborde pas, à ce sujet, la question de l'appropriation territoriale, de la compétition pour l'espace et de la définition du territoire.

Cette lacune semble étonnante et curieuse pour un géographe de formation qui s'intéresse fatalement à l'espace, fût-il celui des animaux. Elle s'explique en partie, mais en partie seulement, par le fait que la science consacrée à cette question, l'éthologie, n'en est alors qu'à ses débuts. De fait, Kropotkine met davantage l'accent sur la question dans une perspective sociologique et politique. Il s'agit en effet pour lui de démontrer que l'entraide est un facteur objectif, naturel et incontournable de la sociabilité humaine, du progrès humain et donc du socialisme. Autrement dit, le communisme est possible parce que cela (l'entraide) existe déjà.

Mais une lecture plus attentive montre que Kropotkine ne se désintéresse pas de la question du territoire et que, au contraire, il l'envisage d'une façon particulière. Dans *L'Entr'aide* (1906), il écrit en effet:

«C'est de la tribu sauvage que la commune villageoise des barbares parvint à se développer; et un nouveau cycle, plus large que le précédent, de coutumes, d'habitudes et d'institutions sociales, dont un grand nombre sont encore vivantes parmi nous, se forma dès lors, en prenant pour base le principe de la possession en commun d'un territoire donné et sa défense en commun, sous la juridiction des villages qui appartenaient à une même souche ou étaient supposés tels. Et lorsque de nouveaux besoins poussèrent les hommes à faire un nouveau pas en avant, ils le firent en constituant les cités, qui représentaient un double réseau d'unités territoriales (communes villageoises), combinées avec les guildes — ces dernières étant formés pour exercer en commun un art ou une industrie quelconque, ou bien pour le secours et la défense mutuels.»¹⁶

Si l'on comprend bien, et sans forcer le raisonnement, le territoire est pour Kropotkine un élément fondamental de la création des communes par, à la fois, sa constitution, sa gestion et sa protection (défense). Même s'il ne développe pas son argumentation outre mesure – il n'évoque pas, par exemple, les obstacles physiques ou autres à la délimitation territoriale – il essaie de démontrer que la force de ce territoire repose sur l'existence d'une propriété communale du sol et d'une gestion collective (de ce sol, des récoltes, des travaux afférents, des décisions générales).

16. *L'Entr'aide, un facteur de l'évolution*. Paris, Éditions de l'Entr'aide, rééd. 1979, 362 p., p. 320, éd. or. 1906.

L'un des principaux axes de son argumentation est d'insister sur le fait que l'on retrouve ce principe en tout temps et en tout lieu, qu'il s'agit donc d'un processus inhérent à la société humaine et qu'il perdure peu ou prou malgré les vicissitudes historiques ou géographiques (les différents milieux qu'il évoque par ailleurs : plaines, montagnes, déserts, taïga...). Parmi ces vicissitudes qui conduisent au démembrement ou à la régression de la commune se trouvent, on le sait, analysés par Kropotkine et par d'autres, l'émergence d'une aristocratie guerrière et religieuse, la transformation d'une bourgeoisie marchande en une bourgeoisie industrielle encore plus rapace, le tout sous le couvert de l'État, non seulement autorité politique et mais aussi pouvoir de centralisation. « L'État centralisateur » ou la « centralisation de l'État » sont d'ailleurs des formules qui reviennent régulièrement sous la plume de Kropotkine, au point d'en apparaître comme pléonastiques.

La combinaison de la commune et de la guilde, autrement dit du politique et de l'économique, n'est rien d'autre que l'un des principes fondamentaux de l'anarchisme, aussi bien comme analyse historique que comme projet social, quel que soit l'autre nom que l'on peut donner à la guilde (syndicat, conseil, groupement de producteurs-consommateurs...). Il est déjà esquissé par William Godwin (1756-1836), d'ailleurs qualifié par Kropotkine de « premier théoricien anarchiste »¹⁷.

17. Dans *L'Éthique*. Antony, Éditions Tops/H. Trinquier, rééd. 2002, 338 p., p. 264, éd. or. 1921.

18. *William Godwin et l'euthanasie du gouvernement*, textes traduits et présentés par Alain Thévenet (1993), Lyon, A.C.L., 164 p. p. 144.

Si les communautés, au lieu d'aspirer, comme elles l'ont fait jusqu'ici, à englober un vaste territoire et à satisfaire leur vanité avec des idées d'empire, se contentaient d'un petit district, avec le recours d'une confédération lorsque c'est nécessaire, chacun pourrait alors vivre sous le regard de tous, et la désapprobation de ses voisins, une sorte de coercition qui n'est pas dérivée du caprice des hommes mais du système de l'univers, et qui l'obligerait inévitablement soit à s'amender, soit à émigrer. (*An Enquiry concerning political justice*, 1793)¹⁸

Cette combinaison de la commune et du travail est développée par Proudhon à tous les niveaux et sous tous ses aspects, que ce soit le fédéralisme ou le mutualisme : « Décentralisation administrative, résurrection de la vie communale et provinciale », tel est l'un des aspects de son programme (*Justice, notes et éclaircissements à la troisième étude*, 1861).

Chez Proudhon, Bakounine, Kropotkine ou d'autres, l'un des éléments essentiels du contrat fédératif c'est la possibilité, à tout moment, de s'en retirer, et même de façon unilatérale. La dernière Constitution yougoslave était d'ailleurs exemplaire à cet égard en prévoyant cette liberté, mais l'existence d'un parti unique autoritaire et les enjeux géopolitiques internationaux l'ont rendue inopérante. De même la Confédération helvétique offre des exemples positifs de fonctionnement fédéral ou de démocratie, souvent méconnus ou peu montrés dans un monde où politiciens et médias s'entendent à cultiver la noirceur catastrophiste, qui ne l'empêche pas, on le sait, d'être l'un des coffres-forts du capitalisme mondial.

Critique du biorégionalisme

Suite aux drames qu'a entraînés la *Geopolitik* nazifiée, avec sa manipulation des concepts d'« espace vital » ou des minorités germaniques voisines de l'Allemagne, la réflexion sur la question des « frontières naturelles » et des relations entre nature et territoire évolue beaucoup après la Deuxième Guerre mondiale. Les géographes reconsidèrent ainsi la traditionnelle notion de « région naturelle ».

C'est notamment le cas de la France où, avec l'école dite vidalienne et tout le courant régionaliste de la Fédération Régionaliste Française, créée en 1900 et dont les membres les plus éminents ont fini dans le pétainisme, cette notion articulait une conception territoriale organique en phase avec le corporatisme et le « retour à la nature » vichystes (« la terre, elle, ne ment pas » disait le Maréchal). La nouvelle génération de géographes met au contraire en avant les facteurs historiques, économiques, sociaux et politiques, articulés sur des flux et des réseaux souvent mouvants qui rendent difficiles toute délimitation stricte de la « région géographique » (« région fonctionnelle », « région espace vécu », etc.) et par conséquent délicate toute application politico-administrative.

C'est pourquoi, alors qu'on pouvait penser que l'idéologie archaïque, conservatrice, traditionaliste de la « région naturelle » avait disparu, on la voit avec surprise reparaitre sous les nouveaux noms de « biorégionalisme », de « biorégions » ou d'« écorégions ». En effet, pour Peter Berg, l'un des concepteurs du « biorégionalisme » en 1978,

une biorégion est un espace géographique formant un ensemble naturel homogène, que ce soit pour le sol, l'hydrographie, le climat, la faune ou la flore. La population fait également partie

de la biorégion, mais dans la mesure où elle vit en harmonie avec ces données naturelles et où elle en tire sa subsistance à long terme. En d'autres termes, une population ne peut faire partie intégrante d'une biorégion que si elle en protège et en maintient les équilibres naturels. C'est ce que nous appelons la « ré-habitation » (*reinhabitation*), qui consiste en une relation d'interdépendance et d'échange avec l'écosystème de la biorégion »¹⁹.

En mettant de côté les réels problèmes d'analyse scientifique que suppose l'idée d'un « ensemble naturel homogène » sur la base de très nombreuses données physiques, il faut bien lire ce que signifie de tels propos, notamment la phrase « la population fait également partie de la biorégion, mais dans la mesure où elle vit en harmonie avec ces données naturelles et où elle en tire sa subsistance à long terme ». Cela implique en effet que si la population ne vit pas en « harmonie » (ancestral concept conservateur et traditionaliste qui, de la Chine confucéenne à la Chrétienté papale, a toujours justifié l'ordre établi) avec les « données naturelles » (à partir de quel seuil ne faut-il plus couper les plantes ou tuer le gibier ?), elle ne fait plus « partie de la biorégion ». Que devient-elle alors ? Est-elle sous-considérée après avoir été déconsidérée ? Est-elle mise dans des camps de rééducation ou bien expulsée ?

Cela, les « biorégionalistes » ne nous le disent pas. De surcroît, leur fréquentation politique et idéologique n'inspire pas confiance, c'est le moins que l'on puisse dire. Outre Alain De Benoist, on trouve en effet Edward Goldsmith, milliardaire directeur de la revue *L'Écologiste*, dont

19. « Aux sources du biorégionalisme, Peter Berg », propos recueillis par Alain de Benoist et Michel Marmin, *Éléments* (2001), n° 100, mars. Rappelons qu'Alain de Benoist est l'un des théoriciens de la Nouvelle droite, et la revue *Éléments*, son organe.

Peter Berg se félicite qu'il ait immédiatement adhéré au biorégionalisme, un personnage aux idées très droitières comme cela finit par se savoir²⁰.

Le biorégionalisme, comme de nombreux secteurs de l'écologie, brasse de nombreuses idées, parfois généreuses, quelquefois intéressantes, notamment dans son souci du «local», mais souvent fumeuses, mystiques ou dangereuses²¹. Son vernis *new age*, pseudo-scientifique, ne doit pas nous masquer des confusions souvent inquiétantes et nous faire oublier que, sous de nouvelles étiquettes, réapparaissent les anciennes conceptions du conservatisme naturaliste. La primauté accordée au local devient suspecte ou dangereuse dans son nouvel esprit de clocher, sa vision étroite, son micro-patriotisme et son repli sur soi, si elle n'est pas intégrée à une conception plus vaste, articulant les rapports du bas vers le haut ou du centre vers la périphérie, comme l'ont formulé les anarchistes avec le fédéralisme. On a d'ailleurs vu les conséquences concrètes d'une interprétation partielle des thèses de Proudhon chez ceux qui, au cours de la première moitié du xx^e siècle, ont pioché chez lui des éléments pour promouvoir une

idéologie menant au corporatisme et au pétainisme, sans en retenir sa dimension anticapitaliste et anarchiste.

Au demeurant, à la question sur l'absurdité d'un éventuel «capitalisme vert», Peter Berg répond qu'«il ne s'agit pas là de «capitalisme», mais d'une interaction naturelle entre les besoins des hommes et les ressources disponibles» (*ibid.*). Cette façon de manipuler le «naturel» et de considérer le capitalisme rappelle les contestataires de droite et les non-conformistes des années 1930. Le journal de Berg, en outre, s'appelle *Raise the Stakes*, que l'on peut traduire par «Dressez des bornes». Comment interpréter ces bornes? Doit-on y mettre les bornes territoriales, les frontières? Un tel programme s'éloigne en tout cas du fameux «ni patrie, ni frontières» brandi par les révolutionnaires et les anarchistes.

Une fois encore, il ne s'agit pas de voir le fascisme partout ou de fantasmer sur la moindre dérive, mais simplement de rappeler que les idées nous amènent là où elles vont, ... et là où elles sont allées. Les formes seront peut-être nouvelles, le fond n'en sera pas moins redoutable. Le minimum est de s'interroger.

Philippe Pelletier

20. La dernière livraison de *Ni patrie, ni frontières* (Compil n° 3) présente des textes du groupe libertaire néerlandais «La Fable de l'illégalité» qui décortiquent le discours réactionnaire et fascisant de Teddy Goldsmith. Pour une mise en perspective historique, cf. la lecture recommandée de: Jacob, Jean (2006): *L'Antimondialisation, aspects méconnus d'une nébuleuse*. Paris, Berg International, 250 p.; (2000): *Le Retour de «l'ordre nouveau», les métamorphoses d'un fédéralisme européen*. Genève, Droz, 320 p.

21. Jacob, Jean (2007): «Le biorégionalisme, de la nouvelle gauche à la nouvelle droite», *La Pensée*, Paris.